



**DECENNIE AFRICAINE ET MONDIALE DE L’AFFORESTATION ET DU
REBOISEMENT**

**NOTE CONCEPTUELLE
DE LA PREMIERE CONFERENCE INTERNATIONALE SUR
L’AFFORESTATION ET LE REBOISEMENT (CIAR1)
BRAZZAVILLE, DU 02 AU 05 JUILLET 2024**

Mai, 2024

I – Contexte et justification

En dépit des engagements pris par les Etats dans le cadre de l'Accord de Paris, force est de constater que le dérèglement climatique s'accélère. Le sixième rapport du Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat, en sigle GIEC, notamment sur les impacts, l'adaptation et la vulnérabilité, paru au mois de février 2022, montre clairement que de nombreux risques climatiques sont plus importants que prévu, en particulier pour les pays d'Afrique en raison de leur vulnérabilité.

Face à ce péril climatique dont les retombées compromettraient assurément l'atteinte des objectifs de développement durable dans le cadre de l'agenda 2030, d'une part, et ceux de l'agenda 2063 de l'Union Africaine, d'autre part, et indépendamment des solutions technologiques envisageables, le niveau d'engagement collectif visant la préservation des forêts, en général, et des forêts tropicales, en particulier, réputées poumons de l'humanité, va incontestablement monter d'un cran.

Dans un contexte mondial doublement marqué par une crise économique et financière persistante et un accroissement de besoins en produits forestiers divers, les stratégies à mettre en place à cet effet, devraient privilégier, entre autres, l'extension de la couverture forestière mondiale à travers la promotion des plantations forestières et agroforestières, - une des solutions basées sur la nature, réputées à faible coût - , dont les produits constituent de véritables alternatives à ceux issus de forêts naturelles. Toutefois, en considération des implications politiques, techniques et financières complexes liées à cette option, son efficacité réside en ce qu'elle devrait être mise en œuvre dans le cadre d'une coalition mondiale portée par les plus hautes institutions qui régissent les relations entre les Etats.

La « Décennie Mondiale de l'Afforestation » lancée à l'initiative de la République du Congo par la voix de son Président, Son Excellence Monsieur **Denis SASSOUNGUESSO**, le 7 novembre 2022, à l'occasion de la tenue de la 27^{ème} Conférence des Parties à la Convention Cadre des Nations Unies pour le Changement Climatique (COP27), procède ainsi de cette nécessité de tisser une sorte de trames entres des cadres stratégiques, Accords, conventions, initiatives et leçons apprises, se rapportant à l'échelle planétaire aux thématiques d'afforestation et de reboisement, notamment :

- (i) La déclaration de Rio sur l'environnement et le développement de 1992 dont les 27 principes, non juridiquement contraignants mais faisant autorité, pour un consensus mondial sur la gestion, la conservation et l'exploitation écologiquement viable de tous les types de forêts ;
- (ii) Le plan stratégique des Nations Unies sur les forêts 2017-2030 ;
- (iii) Le rôle des forêts, notamment des forêts plantées, pour atténuer les effets du changement climatique ;
- (iv) L'Accord de Paris sur le climat, en particulier son article 5 sur la prise des mesures pour conserver et, le cas échéant, renforcer les puits et réservoirs de Gaz à Effet de Serre (GES), notamment les forêts pour capter les émissions de GES et préserver les écosystèmes ;

- (v) Le **Défi de Bonn**, effort mondial de reboisement de terres dégradées et déboisées dont l'objectif est de reboiser 350 millions d'hectares avant 2030, s'inscrivant ainsi dans l'effort mondial pour le climat, mais aussi dans d'autres objectifs de soutenabilité du développement ;
- (vi) Les engagements à stopper et à inverser la déforestation et la dégradation des sols d'ici à 2030, déclarés par les dirigeants à Glasgow sur les forêts et l'utilisation des terres lors de la 16^{ème} Conférence des parties à la Convention-Cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique (COP26) tenue en Écosse en 2021 ;
- (vii) L'Initiative pour la Restauration des Paysages Forestiers Africains (AFR100) ;
- (viii) La contribution apportée par la mise en œuvre du mécanisme REDD+ pour la lutte contre le changement climatique, et les efforts visant à réduire les émissions de GES issues de la déforestation et de la dégradation des forêts (REDD+) à travers la gestion durable des forêts, la conservation de la biodiversité et l'augmentation des stocks de carbone par l'afforestation et le reboisement ;
- (xi) Dans plusieurs régions du monde, l'approvisionnement des grandes agglomérations en bois énergie est l'une des principales causes de la déforestation et de la dégradation forestière, et que la vente du bois énergie constitue une vraie source de revenus pour les Communautés Locales et Populations Autochtones (CLPA) ;
- (x) Seule la coopération sous régionale et internationale en matière de gestion des ressources naturelles peut engendrer des résultats significatifs, quant à la lutte contre l'épuisement effréné de ces ressources, la désertification et la perte de la biodiversité ;
- (xi) Les avantages pour la communauté internationale d'agir de manière solidaire et concertée dans la lutte contre le dérèglement climatique ;
- (xii) Le Plan de convergence de la COMIFAC pour la période décennale 2015-2025, notamment son axe prioritaire relatif à la Lutte contre les effets du changement climatique et la désertification ;
- (xiii) Les nombreuses autres initiatives en cours dans le monde, relatives à l'afforestation, à l'instar du projet Muraille verte ;
- (xiv) La satisfaction des besoins d'une population mondiale croissante et urbanisée entraîne une nouvelle disparition de 10 millions d'hectares de forêts chaque année, avec des conséquences désastreuses pour le climat, la planète et la santé humaine, entravant la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030, etc.

A la demande de la République du Congo, cette initiative a été endossée par l'Union Africaine sous le label de « Décennie Africaine et Mondiale d'Afforestation » suite à la Décision 846 issue de la 36^{ème} session des Chefs d'Etat de l'Union Africaine (UA), tenue du 17 au 18 février 2023, à Addis-Abeba, en Ethiopie, qui annonçait également l'organisation de la première Conférence Internationale sur l'Afforestation et le Reboisement (CIAR), à Brazzaville, en République du Congo, sous l'égide de l'Union Africaine et du Forum des Nations Unies sur les Forêts.

II - Objectifs de la Conférence

L'objectif principal de la Conférence est la définition d'une stratégie visant l'augmentation de la superficie forestière mondiale sur la base d'une coopération internationale à travers la systématisation des activités d'afforestation et de reboisement en vue de (i) accroître la capacité de séquestration de carbone atmosphérique dans le cadre de la lutte contre le changement climatique, (ii) préserver les habitats et la biodiversité, (iii) soutenir et/ou maximiser la production des biens et services fournis par les forêts.

De manière spécifique, la Conférence vise à :

- Etablir un état des lieux de l'afforestation et du reboisement à l'échelle mondiale ;
- Adopter une stratégie mondiale d'afforestation et de reboisement, incluant les aspects techniques, scientifiques et financiers ;
- Solliciter l'inscription de la Décennie Africaine et Mondiale de l'Afforestation » dans l'Agenda des Nations Unies, au moyen d'une déclaration mondiale sur l'afforestation et le reboisement ;
- Désigner un organe de suivi de la mise en œuvre des recommandations de la conférence.

III - Résultats attendus

- L'Etat des lieux de l'afforestation et du reboisement à l'échelle mondiale est établi ;
- La stratégie mondiale d'afforestation et de reboisement, incluant les aspects techniques, scientifiques et financiers est adoptée ;
- La déclaration mondiale sur l'afforestation et le reboisement ainsi que l'inscription de la Décennie Africaine et Mondiale de l'Afforestation » sont adoptées et publiées dans l'Agenda des Nations Unies.
- L'organe de suivi de la mise en œuvre des recommandations de la Conférence est désigné ;
- Les actes de la conférence sont publiés.

IV - Présentations

- Etat des lieux, par la FAO
 - Afforestation (boisement) ;
 - Reboisement/Restauration/Enrichissement.
- Urgence climatique, rôle des forêts et impact sur les vies humaines
 - Enjeux écologiques et environnementaux ;
 - Reboisement/Restauration forestière/Communautés Locales et Populations Autochtones ;
 - Afforestation/Reboisement et crédits carbone.
- Solutions scientifiques innovantes pour l'afforestation et le reboisement
 - Afforestation, reboisement et recherche scientifique ;
 - Sauvegardes environnementales et sociales ;

- Partage des expériences de l'afforestation, du reboisement, de la restauration forestières (Congo, RDC, Indonésie, Honduras, Brésil, Afrique du Sud, Chine, Canada, Pays du Sahel (Muraille verte), etc.).
- Financement et partenariat
 - Financements publics ;
 - Investissements privés dans les plantations industrielles ;
 - Apports des Partenaires Techniques et Financiers dans la mise en œuvre des programmes nationaux d'afforestation et de reboisement.
- Décennie africaine de l'afforestation et du reboisement : objectifs, impacts, résultats attendus et indicateurs
 - Présentation du projet de stratégie mondiale d'afforestation et de reboisement, incluant les aspects techniques, scientifiques et financiers ;
 - Présentation du projet de déclaration mondiale sur l'afforestation et le reboisement incluant l'inscription de la Décennie Africaine et Mondiale de l'Afforestation » dans l'Agenda des Nations Unies, par le FNUF.

Ces présentations devront être disponibles au plus tard le 15 juin 2024

V - Participants

La Conférence sur l'Afforestation et le Reboisement réunira les catégories de participants ci-après :

- Les représentants des États (Chefs d'Etat ou de Gouvernement, Ministres, etc.) ;
- Les organisations politiques et économiques régionales et sous régionales ;
- Les représentants des organisations partenaires ;
- La Communauté scientifique mondiale ;
- Les partenaires financiers et bailleurs de fonds ;
- Les organisations internationales des forêts, du climat et de la biodiversité ;
- Les ONG internationales ;
- Les organisations internationales de la société civile.

Il est attendu environ 2 000 participants.

VI - Communication et sensibilisation

La communication et la sensibilisation sur la Conférence Internationale sur l'Afforestation et le Reboisement seront assurées par une agence spécialisée à sélectionner, sous l'égide du Secrétariat de la Conférence.

VII – Secrétariat de la Conférence

La préparation et l'organisation de la conférence seront assurées par un secrétariat composé des experts du FNUF, de la Commission de l'Union Africaine et du Congo.

VIII - Format

La Conférence sera structurée en trois composantes :

- Sessions des experts (2 jours) ;
- Segment ministériel (1 jour) ;

- Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement (1 jour), suivi d'un planting sur 10 hectares à proximité du lieu de la tenue de la Conférence.

Le segment des experts préparera un projet de stratégie pour la mobilisation des ressources devant permettre la mise en œuvre des recommandations à soumettre aux ministres pour leur approbation.

Le segment ministériel mènera des réflexions et discussions avec un accent particulier sur les questions clés en rapport avec l'opérationnalisation des recommandations et mesures potentielles pour répondre à ces questions, ainsi que sur la position commune en faveur des financements et des investissements pour la mise en œuvre des recommandations de la conférence de Brazzaville.

Le Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement analysera et adoptera les propositions de recommandations de la Conférence.

La mise en place de la plantation de 10 hectares permettra aux participants d'intérioriser l'expérience du Congo en matière d'afforestation et de reboisement mais aussi de marquer la tenue de la première conférence internationale sur l'afforestation et le Reboisement, à Brazzaville, en République du Congo.

IX - Dates et Lieu

La Conférence se tiendra du 02 au 05 juillet 2024, à Brazzaville, en République du Congo, précisément au Centre International des Conférences de Kintélé, sous le Très Haut patronage de Son Excellence Monsieur **Denis SASSOU N'GUESSO**, Président de la République du Congo, Chef de l'Etat.

X - Financement

Le budget de la Conférence qui sera préparé par le secrétariat de la conférence, comprendra les frais de secrétariat, de location des salles, de transport, des repas, d'hébergement, de sensibilisation et de communication et de mobilisation des services d'appui, du planting et d'intéressement.

Des contributions financières sont à rechercher à cet effet auprès des Gouvernements, des partenaires techniques et financiers, des donateurs et des bailleurs de fonds.

XI - Site internet

A créer à la diligence du Comité National d'organisation.

XII - Logo

A adopter, par voie de concours si possible sous la supervision du Comité National d'organisation.